

**PRODUIT BETON DE LISSARDY  
RN 10  
Lotissement Lehideux  
64122 URRUGNE  
FRANCE**

Conformément au Règlement 305/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement Produits de Construction – RPC), ce certificat s'applique au(x) produit(s) de construction :

## **Prédalles en béton pour systèmes de planchers**

*Concrete floor plates for floor systems*

*fabriqué(s) en béton armé et en béton précontraint, dont l'usage prévu est précisé dans la déclaration des performances établie par le fabricant et dont les propriétés relatives aux caractéristiques essentielles "résistance mécanique et stabilité" et "résistance au feu" sont déterminées selon la méthode 3,*

*mis sur le marché de l'espace économique européen par :*

**PRODUIT BETON DE LISSARDY  
64122 URRUGNE**

*et fabriqué(s) dans l'usine :*

**PRODUIT BETON DE LISSARDY  
64122 URRUGNE**

*Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe Z.A de la norme :*

**NF EN 13747:2005/A2:2010** et dans les Règles d'application **CE2+/R9**

*sous système 2+, sont appliquées et que*

**le contrôle de production en usine répond à l'ensemble des exigences prescrites ci-dessus.**

*Ce certificat est délivré le 28 janvier 2022 et, sauf annulation ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine lui-même ne sont pas modifiés de manière significative, et au plus tard jusqu'au 28 janvier 2025.*

*Les règles d'application en vigueur ainsi que la liste des certificats délivrés par le CERIB sont tenues à jour sur son site Internet.*

*Délivré à Epernon, le 28/01/22*



Cédric FRANCOU  
Directeur de la direction  
Qualité Sécurité Environnement